**Fiche de poste**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **Identification du poste : Capitaine de Compagnie / Adjoint au capitaine de compagnie du séjour de cohésion du service national universel (SNU)** |

**Intitulé du poste : Capitaine de Compagnie / Adjoint au capitaine de compagnie (SNU)**

|  |
| --- |
| **Direction ou service :** DDCS XXX |
| **Contexte du recrutement :**[ ] Poste vacant [ ] Poste susceptible d’être vacant [x] Création Date souhaitable de prise de fonction : 1er avril 2020Formation régionale des cadres : 14 au 17 avril 2020 |

 |
| Localisation administrative et géographique : |
| **Direction ou service :****Adresse :** | Direction départementale de la cohésion sociale XXX |
| Le poste et son environnement |
| Fonction : CAPITAINE DE COMPAGNIE/ADJOINT CAPITAINE DE COMPAGNIE |
| Nombre d’agents à encadrer : 5 à 6 tuteurs de maisonnée |
| Conditions particulières d’exercice : Obligation de présence 24h/24h pendant le séjour de cohésion – hébergement et pension complèteTemps de formation obligatoire de 5 jours2 jours de présence pour retour d’expérience |
| Description de la structure : |
| Le Service national universel (SNU) est un projet d’émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il concerne de jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2020.Le SNU se décline en 4 phases successives : * une phase préalable d’information qui permet d’informer les familles et de préparer l’accueil des jeunes. Elle se traduit notamment par l’organisation de temps d’information et de sensibilisation sur le temps scolaire.
* un séjour de cohésion de douze jours, destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l’esprit de défense comme de résilience.
* une mission d’intérêt général inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d’accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel.
* une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Les phases 2 et 3 constituent le socle du dispositif et sont obligatoires dans le cadre du SNU. La 4e phase est facultative et constitue un souhait du volontaire de prolonger son engagement.Après une phase de préfiguration en 2018/2019, le SNU a été étendu à l’ensemble des départements pour l’année scolaire 2019/2020.  La région XXX poursuit l’objectif de l’accueil de XXX jeunes sur son territoire et de l’envoi de XXX jeunes au niveau du territoire national. Dans chaque département, une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du dispositif. La coordination est assurée par la Direction Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DRJSCS) sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU. Sous la direction des préfets de département et des directions services départementaux de l’éducation nationale, l’équipe projet mobilise les services de l’État autour du dispositif."Le chef de centre est désigné par le Préfet de département sur proposition de l’équipe projet départementale. Dès sa nomination, il intègre l’équipe de projet pourparticiper à la conception et à la préparation du projet d’accueil des volontaires. Il participe à l’évaluation du séjour et à la définition des aménagements souhaitables.Il est appuyé dans ses misionspar deux conseillers et une équipe de soutien : * un conseiller encadrement, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
* un conseiller éducatif, qui coordonne l’ensemble des intervenants et s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations concourantes ;
* une équipe de soutien composée d’un intendant, d’un référent sanitaire et d’un référent sport et cohésion.
 |
| effectifs de la structure : 3 MEMBRES DE DIRECTION, 8 CADRES DE COMPAGNIE, 24 TUTEURS ET 210 VOLONTAIRES |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités)  |
| Les capitaines de compagnie et leurs adjoints bénéficient d’une expérience avérée dans le domaine de l’encadrement de la jeunesse dans les mouvements d’éducation populaire, auprès de l’Éducation nationale ou dans les armées. Les capitaines de compagnie et leurs adjoints fédèrent l’action des tuteurs et des cadres du niveau intermédiaire et ont une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Leurs responsabilités s’exercent dans quatre domaines principaux.1. Encadrement d’un groupe de maisonnées
* Faire respecter le règlement intérieur.
* Appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif.
* Participer à l’encadrement des activités.
* Assurer le dialogue avec l’équipe de direction.
* Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions.
* Organiser les charges de sécurité de jour et de nuit et y participer.
1. Animation de la démocratie interne et de l’éducation à la citoyenneté
* Accompagner les tuteurs dans l’organisation des temps de démocratie interne.
* Participer à l’acquisition des savoir-être, de l’autonomie et de la citoyenneté.
1. Développement du sens du service et de la solidarité
* Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer leur goût pour l’engagement et à rejoindre une association.
* S’assurer de l’inclusion effective des volontaires à besoins spécifiques.
1. Intervention ponctuelle dans les modules collectifs de formation
* En fonction de ses compétences (expérience ou formation), le capitaine de compagnie ou son adjoint participe ponctuellement à la formation des appelés.

Dans chaque compagnie un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l’action des tuteurs dont la maisonnée accueille un jeune en situation de handicap.  |
| **Principaux interlocuteurs** **:** |
| [ ]  Les autres services de la direction[ ]  Les agents du ministère[ ]  Les autres directions | [ ]  Les services déconcentrés[ ]  Les cabinets ministériels[ ]  Le secteur privé | [ ]  D'autres ministères[x]  D’autres acteurs publics[ ]  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée :[ ]  Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle [ ]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale[x]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre  |
| Connaissances :* Psychologie et sociologie de l’adolescent
* Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
* Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
* Gestion des crises
* Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières
* Formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme

compétences :* Sens des relations humaines
* Capacité au leadership et maîtrise de soi
* Sens de l’initiative
* Rigueur dans le comportement
* Expérience reconnue dans l’encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l’éducation nationale ou les associations de jeunesse
* Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l’accueil et l’accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.
 |
| Vos contacts RH (nom, prénom, fonction, téléphone, adresse électronique) |
| XXX – Chef de projet SNU – mail – téléphoneXXX – Adjoint à la cheffe de projet – mail – téléphoneXXX – Chef de centre – mail – téléphone**Pour toute candidature, réponse impérative avec CV****et lettre de motivation jusqu’au 13 mars 2020 inclus,****auprès de la DDCS uniquement sur cette adresse courriel :****mail XXX** |